

Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2026 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2026							
			Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	
1001 bis	Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)	Unité		5,95 €						
1002 bis	Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone	en ml ou m ² ou unité/jour		18,35 €						
2000 bis	TOUS TYPES DE COMMERCES									
2001 bis	Etalage	m ² /an				64,25 €	64,25 €	64,25 €		31,70 €
2002 bis	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaint, sapins de Noël, ...)	m ² /jour				2,00 €	2,00 €	2,00 €		1,10 €
2003 bis	Terrasse sur stationnement	m ² /an					95,40 €	63,00 €		30,90 €
2004 bis	Terrasse fermée	m ² /an				253,90 €	253,90 €	253,90 €		253,90 €
2005 bis	Autre terrasse	m ² /an				66,05 €	50,40 €	31,30 €		15,50 €
2006 bis	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an		17,60 €						
2007 bis	Paravent/séparateur	ml/an		41,25 €						
2008 bis	Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		163,05 €						
2009 bis	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		135,15 €						
2010 bis	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an		68,10 €						
2011 bis	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		235,15 €						
2012 bis	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		58,80 €						
2013 bis	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an		24,25 €						
2015 bis	Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé	m ² /an		0 €						
2017 bis	Installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie (mesuré dans le plan vertical)	m ² /an	5,30 €	3,40 €						
2018 bis	Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	m ² /an	17,35 €	13,30 €						
2019 bis	Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée	m ² couvert/an	9,25 €	8,00 €						
2020 bis	Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée	m ² couvert/an	6,55 €	5,95 €						
2021 bis	Tente mobile aux étages	unité/an		3,95 €						
2022 bis	Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc..	unité/an	23,60 €	17,60 €						
2023 bis	Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an	m ² /an	11,75 €	9,30 €						
2024 bis	Caméra	unité/an	23,60 €	17,35 €						
2025 bis	Enseignes lumineuses perpendiculaires	m ² par face/an	20,20 €	16,45 €						
2026 bis	Enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an	m ² /an	20,20 €	16,45 €						
2027 bis	Enseignes non lumineuses perpendiculaires	m ² par face/an	12,25 €	8,80 €						
2028 bis	Enseignes non lumineuses parallèles	m ² /an	12,25 €	8,80 €						
2029 bis	Rampes lumineuses, tubes néon	m courant/an	9,60 €	6,60 €						
2030 bis	Support mural non lumineux pour tarifs et menus	unité/an	23,60 €	17,35 €						
2031 bis	Support mural lumineux pour tarifs et menus	unité/an	33,90 €	24,75 €						
2032 bis	Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public	m ² /an	73,25 €	40,15 €						
2033 bis	Caisson pour volet roulant ou grille de sécurité	m courant/an	25,75 €	19,70 €						
2034 bis	Appareils de ventilation	unité/an	241,50 €	157,50 €						

3000 bis COMMERCES AMBULANTS								
3001 bis	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois			59,95 €	45,10 €	24,05 €	14,20 €
3002 bis	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			3,45 €	2,90 €	2,35 €	1,80 €
3003 bis	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			23,55 €	23,55 €	23,55 €	23,55 €
3004 bis	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			11,80 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €
4000 bis ANIMATION								
4001 bis	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 mois	m ² /jour			1,60 €	1,35 €	1,30 €	1,10 €
4001A bis	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 trimestre	m ² /mois			31,00 €	26,40 €	25,90 €	21,25 €
4001B bis	Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 an	m ² /trimestre			76,50 €	66,20 €	64,90 €	53,80 €
4002 bis	Manège permanent annuel et hors conventionnement	m ² /an			219,00 €	184,65 €	181,05 €	105,65 €
4003 bis	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 50 m ² : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m ² /jour	m ² /jour			8,50 €	6,85 €	4,85 €	2,90 €
4008 bis	Petit train routier touristique, longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque	ml/jour		1,95 €				
4009 bis	Véhicule en exposition	U/an		117,60 €				
5000 bis PUBLICITE								
5001 bis	Publicité sur : mur de clôture,entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants, occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers	m ² /mois		26,05 €				
5002 bis	Publicité sur garage à vélo	m ² /an		82,85 €				
6000 bis DIVERS								
6001 bis	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois		358,35 €				
6002 bis	Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie			0 €				
6003 bis	Cendrier sur pied dans le périmètre d'une terrasse autorisée			0 €				